

## LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON EN ALGERIE

### En attendant un plan national, les opérateurs préviennent

**Le phénomène est mondial, notre pays n'échappe donc pas à la contrefaçon. Le problème est là et le consommateur algérien n'a aucun moyen de faire la différence entre un produit d'origine et un produit contrefait, payé au prix du vrai et qui parfois peut lui coûter la vie. Par des campagnes de communication et de médiation, l'opérateur, lui, tente de se préserver des préjudices économiques en attirant l'attention sur les dangers de la contrefaçon.**

Saïda Azzouz - Alger (Le Soir) - En attendant un plan national de lutte contre le phénomène, les opérateurs, parfois à titre individuel parfois en groupes, organisent des journées d'information pour prévenir des dangers dont pourraient être à l'origine certains produits contrefaits populairement appelés produits "taiwan". Il en est ainsi depuis hier à l'hôtel El-Aurassi où se déroule sur deux jours, à l'initiative du World Trade Center Algeria, un colloque sur la contrefaçon en Algérie. Une fois encore, le constat sur "propagation" du phénomène est mis en exergue. En l'absence d'information fiable, on croit savoir ce que c'est en 1995 que le phénomène est apparu et c'est depuis 1998 qu'il a pris de l'ampleur. Tant que les pouvoirs publics ont jugé important de créer par décret exécutif l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI). La réglementation n'a pas réduit le phénomène qui, depuis plus d'une décennie est, dit-on, "travaqueur", car n'épargnant aucun produit. En plus du lourd manque à gagner en matière de revenus fiscaux pour l'Etat, il a pour conséquences immédiates de "fragiliser les industries existantes, de décourager l'investissement national nouveau, de susciter la méfiance des investisseurs étrangers, de détruire l'emploi et de mettre en danger la santé et la sécurité du citoyen".

A propos de ce dernier point, il est indiqué que même les médicaments n'échappent pas aux contrefacteurs. Ainsi, 10 à 15 % des médicaments commercialisés dans le monde sont faux. 55% de faux médicaments sont sur le marché africain et près de 1.000.000 de faux médicaments en transit sont annuellement dans les pays de l'Union européenne. Aucun chiffre n'a été donné en ce qui concerne notre pays qui selon un participant n'est pas épargné par l'introduction de médicaments contrefaits. Les médicaments contrefaits le sont essentiellement en Thaïlande et en Inde, la plaque tournante étant Singapour. La pièce de rechange automobile, les produits cosmétiques ne sont, bien entendu, pas épargnés. Tout comme ne l'est pas la production nationale. Ainsi, on estime à 41% le taux de produits locaux contrefaits. Le même taux est avancé pour les produits importés dont indique-t-on, 18% ne sont pas identifiés. La Chine en Asie et la Turquie en "Europe" restent les principaux pays où l'on s'approvisionne en faux. C'est le cas, entre autres produits locaux, de ceux de BCR. "Tous nos produits sont contrefaits, même les robinets de gaz. Et quand l'imitation touche à la sécurité des citoyens, il y a lieu de s'inquiéter", indique le Pdg de cette entreprise, Mohamed El Hadi Louadfi qui rappelle que plusieurs actions ont été menées par l'entreprise qu'il dirige pour limiter les dégâts. Il cite, entre autres actions, la formation en 2004 de près de 150 agents de contrôle de la qualité. "Nous l'avons fait pour que les agents de contrôle puissent faire la différence entre un vrai et un faux produit BCR. Nous avons espéré faire la même chose avec les douanes, cela n'a pas abouti. Le fait d'homologuer nos produits n'est pas venu à bout du phénomène", précise le Pdg de BCR qui souligne que sur les dix dépôts de plainte contre des contrefacteurs, seuls quatre ont abouti par des jugements "dérisoires".

Pour lui, la lutte contre la contrefaçon n'est pas l'affaire du seul opérateur, c'est la professionnalisation de tous les intervenants à différentes échelles de contrôle.

Un point de vue que partage le représentant de Schneider Electric. Et les douanes sont le premier point de contrôle puisque les produits contrefaits proviennent essentiellement de Chine.

S. A.

## SEPTIEME JOUR DU PROCES DE L'AFFAIRE KHALIFA

### "Si Moumen Khalifa était là, les coupables..."

Tarabustant sans relâche le témoin Agouaou Madjid, membre de la commission d'enquête installée en mars 2003 par l'administrateur provisoire, Djellab Mohamed, Me Khaled Bourayou insista sur les onze fameuses écritures entre sièges précisant qu'elles n'ont pas été établies du temps où Khalifa Abdelmoumen se trouvait à la tête d'El Khalifa Bank. "Si Moumen Khalifa était là aujourd'hui on aurait connu les vrais coupables", lâcha-t-il.

Comme à l'accoutumée, les prévenus et les témoins continuaient à défiler tour à tour à la barre. La journée du procès d'hier a consacré l'audition à l'accusé Toudjane Mouloud qui a occupé le poste de directeur général de la comptabilité à El Khalifa Bank. La juge a voulu savoir de sa bouche que les documents appelés modèle 10 et qui sortaient de son service étaient du coup erronés. Ce que lui a confirmé le prévenu tout en précisant que l'écart avait atteint la somme de 200 milliards de centimes.

"Ma foi !" s'exclama la juge avant de demander de savoir si Akli Youcef lui transmettait les écritures entre sièges. "Jamais", lui répondit-il. "Alors donc vous remarquez que l'argent qui entrerait à la caisse principale, lequel provenait des agences, était bien supérieur à celui qui sortait, je suppose", interrogea la juge. Le prévenu restera évasif quant à cette idée.

Là, intervient le représentant du ministère public : "Est-ce qu'en tant que directeur général vous saviez que les dirigeants d'El Khalifa Bank étaient interdits de bénéficier de crédit ou de prendre de l'argent." La réponse sera de toute évidence négative. Dans le sillage du procureur général, un avocat de la partie civile le relaie et demande à l'accusé si Khalifa Abdelmoumen possédait un compte à la banque El Khalifa. "Je ne saurais vous répondre, car je ne peux me rappeler tous les comptes qui défilaient sous mes yeux. Je n'en ai aucune souvenance. Je mentirais si je vous répondais oui", répond simplement Toudjane Mouloud. Alors la juge l'interroge : "Et vous, vous aviez

un compte." "Bien sûr ! Je m'en servais pour ma paie. "Me Khaled Bourayou a émis le vœu de connaître les salaires des joueurs des clubs de football algériens à l'exemple du CRB, de l'USMA et du MCA ainsi que le montant ayant servi au sponsoring de ces clubs. Hésitant, l'accusé finira par dire : "40 millions de centimes par joueur et d'autres moins. Me Bourayou enchaînera ensuite pour savoir le montant des intérêts des bons de caisse qui arrivaient à terme. A ce propos, la juge, dans une réflexion à peine voilée, laissera entendre que pour 100 millions de centimes, on fait entrer un milliard. Et c'est le montant du sponsoring de l'Olympique de Marseille, OM, qui sera demandé par la suite par Me Bourayou. Ayant reçu une réponse négative quant au chiffre exact, l'avocat poursuivra : "Est-ce que vous pouvez me confirmer si l'argent ayant servi au sponsoring de l'OM a été versé par El Khalifa Bank ou Khalifa Airways ?" L'on saura du coup que l'argent sortait d'El Khalifa Bank pour atterrir sur l'autre rive de la Méditerranée et en devises de surcroît. Pour le montant des dépenses ayant été utilisé pour financer la "grande fête du match amical ayant mis aux prises l'OM avec la sélection nationale", lequel détail a été demandé par Me Bourayou, Toudjane Mouloud persistera qu'il n'avait aucune idée sur ce montant. "Je n'ai rien vu", soutiendra-t-il. Me Bourayou revient à la charge par une autre question : "Est-ce la banque El Khalifa devait se soumettre à la réglementation régissant les banques en général ?" Laconiquement, l'accusé lui répondra : "Oui". Cette question sera suivie par une autre à l'exemple de : "Est-ce les comptes sont publiés tous les six mois après la fin de l'exercice ?" Pas de réponse. Ne voulant pas le lâcher, Me Bourayou persiste : "Dites-nous quel est le salaire de Moumen Khalifa ?" "Sa paie s'il en avait, ne passe pas par moi", répond l'accusé. Me Bourayou s'adresse à la juge pour lui dire que la question qu'il va poser sera la dernière : "Comment Moumen Khalifa était payé ?" "Aucune

idée", dira-t-il. "Même à travers les états de paies qui vous parvenaient ?" relayera la juge. Cette question sera effectivement la dernière. Le prévenu Toudjane Mouloud sera prié de rejoindre sa place au box des accusés.

La présidente du tribunal fait appel à un témoin. Il répondra au nom de Agouaou Madjid. Les 62 ans révolus, il fera savoir qu'il est retraité de la banque du Crédit populaire algérien depuis 1999 et qu'il a rejoint El Khalifa Bank en 2000 pour occuper le poste d'inspecteur.

"Dites-nous ce que vous savez de cette affaire", lui réclame la juge. Sans émettre un trait mot sur la période de son passage à El Khalifa Bank et où il rôle y afferent, il passera directement à la phase de sa désignation à la tête de la commission de contrôle installée par l'administrateur Djellab Mohamed. "Quelle a été votre mission ?" lui demande Mme Brahimi. "Contrôler minutieusement la caisse", répliquera-t-il. Et de continuer : "C'est feu Agouaou Lazhar qui nous a signés, en date du 12 mars 2003, les ordres de mission pour la vérification des caisses. Mais quand nous sommes présentés à la caisse principale nous n'avions pas trouvé Akli Youcef du fait qu'il se trouvait à l'agence de Hussein-Dey pour des transferts de fonds." Ce à quoi la juge lui demande l'objet du déplacement d'Akli. Le témoin Agouaou Madjid l'éclaira à ce sujet : "La salle des coffres de la caisse principale ne peut pas contenir tous les fonds émanant des agences d'où le transfert d'une partie des fonds à l'agence de Hussein-Dey." "Donc, si je comprends bien, la salle des coffres de la caisse principale ne répond pas aux normes exigées", lui dira la juge. "Tout à fait. L'agence de Hussein-Dey en est une annexe", répondra le témoin Agouaou.

La présidente du tribunal l'invite à poursuivre son témoignage. "Lorsque le directeur général adjoint, Akli Youcef, est arrivé, il nous a bien fait savoir qu'il est bien à notre disposition. Etant donné que notre mission est la vérification de la balance journal-

lière, à savoir les soldes des comptes en dinars et en devises, nous avons constaté qu'il y avait conformité mis à part une irrégularité pour ce qui est des francs suisses où nous avons constaté un excédent", affirmera-t-il.

"Vous aviez quelle qualité dans cette commission ?" l'interrogera la juge. "J'étais chef de mission." "Pourquoi spécialement vous ?" "C'est Djellab Mohamed qui m'a choisi parce que nous avions travaillé ensemble au CPA et me faisait confiance quand bien même la mission je l'ai accomplie à contrecœur", l'informera-t-il. "Et feu Agouaou en quelle qualité vous a-t-il demandé le travail de vérification. Son statut lui permettait-il de vous donner de telles instructions ?" "Je pense que c'est Djellab qui lui a donné les pouvoirs à cet effet", dira-t-il.

### Feu Allouï ordonne l'arrêt de l'enquête

Le témoin poursuivra sa déposition déclarant que lorsque Djellab lui a fait part des onze écritures entre sièges et qu'il a constaté qu'il y avait déficit de 3,2 milliards de dinars, il avisa Allouï. Contre toute attente, Agouaou sera rappelé au siège par Allouï qui le sommera de cesser toute enquête.

Sur ce, la juge lui demande s'il avait fait état de cette interdiction à Djellab. "Donc, on comprend bien qu'il n'était dans l'intérêt de Allouï de fouiner dans les documents, n'est-ce pas ?" dira la juge. A 16 heures, la juge appelle Mir Ahmed à la barre. Il vient du box des accusés. Cet ex-inspecteur général adjoint qui était installé auparavant au Canada a reconnu qu'il avait constaté des écarts mais qu'il ne pouvait régulariser. Il déclare même à la juge qu'il a été chargé par Khalifa Abdelmoumen de lui ramener 700 millions de centimes. "Je les lui ai fait parvenir à sa villa à Hydra", soutiendra-t-il. "Est-ce qu'il vous a été demandé des justifications ?"

"Non aucune. D'ailleurs, c'est moi qui ai exigé de laisser un écrit mais c'était sur un bout de papier."

M. B.

## LES PARTIS POLITIQUES REAGISSENT

### KARIM TABOU (FFS)

#### "Une grosse pièce de théâtre"

Nous sommes en train d'assister à une grosse pièce de théâtre étant donné que c'est une affaire politique avant d'être affaire économique et financière. Et ce n'est certainement pas le nombre impressionnant d'avocats qui va cacher les dessous de cette affaire de corruption. Ce serait une erreur d'entraîner l'opinion publique dans un feuilleton car les enjeux sont ailleurs. Ils ne touchent pas le caissier ou la fille de Ould Abbès mais plutôt les décideurs du pays. Car il est quand même remarquable qu'un tel procès ait lieu alors qu'il y a quelques années Abdelmoumen Khalifa était présenté, par les plus hautes autorités du pays, comme étant un modèle de réussite. On ne peut masquer la réalité amère du pays par de telles opérations. Je pense que tant qu'il n'y aura pas de contre-pouvoir et que la presse ne pourra pas avoir accès à toutes les informations, on ne pourra parler d'un procès sérieux et transparent. D'ailleurs, comment on peut combattre la corruption tant que le pays est dirigé par un pouvoir occulte.

### MILOUD CHORFI (RND)

#### "Nous soutenons la justice"

Le RND soutient la justice pour qu'elle joue pleinement son rôle dans cette affaire. Il est important de préciser que ce procès a lieu au moment où l'on parle de plus en plus de lutte contre la corruption. C'est un pas de plus qui est mené dans cette lutte, ce que nous considérons comme étant l'application des recommandations du président de la République. A ce titre, il faut rappeler qu'au sein du Parlement, le RND a été le parti qui a adopté dans son intégralité la loi anti-corruption.

### BELABES MOUHCINE (RCD)

#### "Il n'y a que des lampistes qui sont inquiétés"

Pour l'instant, il est malheureux de constater qu'il n'y a que des lampistes qui sont inquiétés. Je pense qu'il faut attendre la fin de ce procès pour voir les résultats et constater si les véritables coupables seront

convoqués. On entend actuellement de plus en plus de noms de ministres et de hauts responsables, alors attendons. Mais le boycott de l'ENTV, qui ne couvre pas ce procès, renseigne d'ores et déjà sur les résultats.

### SAID BOUHADJA (FLN)

#### "Nul n'est au-dessus de la loi"

Le FLN considère que le procès Khalifa entre dans le cadre de la lutte contre la corruption. Nous ne pouvons donc que soutenir la justice afin qu'elle puisse faire la lumière dans cette affaire. Il faut également faire en sorte que le citoyen reprenne confiance en ses institutions. S'agissant des personnes impliquées dans ce scandale, nous considérons que tous les citoyens algériens sont égaux et que le fait d'être responsable au sein d'une institution de l'Etat ne permet pas de passer outre les lois de la République. Nous sommes tous égaux devant la justice. Et s'il s'avère qu'un militant soit condamné, il ne sera plus permis de rester dans les rangs du FLN comme le stipulent les statuts et le règlement intérieur de notre parti.

Propos recueillis par Tarek Hafid